

Département du NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 059-215902933-20241216-048_2024-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 048_2024

Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil, vingt-quatre

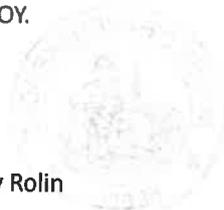
Le seize décembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence M. Philippe BLERVAQUE, Maire, en suite de convocation en date du 11 décembre 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Mme Catherine WILLEMS (arrivée à 19h25) Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, Mme Sandrine BILLIAU, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY.

Étaient excusé(s) : Mme Jocelyne Durut, ayant donné procuration M. Philippe BLERVAQUE. Mme Virginie VASSEUR, ayant donné procuration à Catherine WILLEMS. Mme Domitille DENEUVILLE, ayant donné procuration à Brigitte DELANNOY.

Secrétaire de séance : M. Eddy Rolin



Fin de la séance : 20h

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : Adhésion à la centrale d'achat Cap Territoires

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Code de la Commande publique, notamment son article L.2113-4

Dans le Cadre d'une politique de mutualisation, le Code de la commande publique permet la création de centrales d'achats, qui ont pour objet d'exercer au bénéfice des acheteurs une activité d'achat centralisée pour l'acquisition de fournitures, de services ou de travaux. Le respect par ces centrales d'achat des règles de la commande publique fonde les acheteurs qui y recourent à se dispenser d'avoir eux-mêmes à les respecter, pour bénéficier des économies d'échelle et de la baisse des coûts de gestion liée à la prise en charge par la centrale des procédures.

Considérant les offres des centrales d'achats comme des outils d'optimisation de sa politique d'achat, la commune d'Haverskerque souhaite adhérer à la centrale d'achat Cap Territoires. Dans les Hauts-De-France, celle-ci offre des solutions pour diverses gammes d'achat notamment dans les domaines relatifs aux services informatiques, à la formation ou encore aux matériels des services techniques. Le recours au cas par cas à Cap Territoires n'impose pas la signature de convention d'adhésion cadre.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **APPROUVER** l'adhésion de la commune d'Haverskerque pour une durée indéterminée à la centrale d'achat Cap Territoires,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération, notamment les conventions de mise à disposition des marchés qui seront contractés avec la centrale d'achat et les engagements de commandes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

M. Philippe BLERVAQUE

Premier adjoint d'HAVERSKERQUE

